



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2020/2021

Chers parents,

Nous vous transmettons quelques informations utiles au bon déroulement des inscriptions au transport scolaire

Le site pour effectuer les inscriptions en ligne de transports scolaires sera ouvert à partir du 29 juin 2020.

Pour recevoir sa carte de transport avant la rentrée scolaire pour les nouveaux élèves, les inscriptions devront se faire au plus tard le 16 Août 2020. Passée cette date, vous ne recevrez pas votre carte pour la rentrée scolaire. Il sera interdit d'emprunter les transports de la métropole sans carte après le 14 septembre 2019.

Lors de l'inscription Il faudra vous munir de l'ancienne carte scolaire (La Carte) et renseigner son numéro

SITE INTERNET pour les inscriptions : www.lepilote.com

COURRIEL : transports.scolaires@ampmetropole.fr

NUMERO : 0 800 713 137 (service et appel gratuits)

Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, y compris dans les classes post-bac des lycées, les apprentis rémunérés et les jeunes en formation par alternance rémunérée ne sont pas concernés par l'inscription aux transports scolaires.

➤ **TARIFS :**

PASS SCOLAIRE sans RTM : 60 € pour une année complète (01/09/2020-31/08/2021) et utilisable sur tous les réseaux de transports de la Métropole Sauf RTM.

PASS SCOLAIRE avec RTM : 220 € pour une année complète (01/09/2020-31/08/2021) et utilisable sur tous les réseaux de transports de la Métropole y compris la RTM.

Types de réduction :

50% de réduction pour les élèves boursiers

50% de réduction pour les parents d'élèves bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire non contributive (CMUC)

20% de réduction pour les familles nombreuses (minimum de 3 enfants à charge)

Les tarifs sont calculés automatiquement sur le site d'inscription.

➤ **PAIEMENTS :**

SITE INTERNET	CB
PÔLE D'ÉCHANGE D'AUBAGNE (Boutique de la mobilité)	CB + CHEQUE + ESPECES
<u>MAIRIE</u> Attention : Le service des transports scolaires en mairie sera fermé du 3 au 21 août 2020 . Pendant cette période, vous pouvez inscrire vos enfants soit sur le site internet soit au pôle d'échange d'Aubagne	<u>UNIQUEMENT PAR CHEQUE</u>

➤ **RESEAUX & CIRCUITS :**

Pour l'inscription, il vous suffit de renseigner uniquement la ligne principalement empruntée.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	VILLE	RESEAU	CIRCUIT
Ecole Primaire Leriche Mistral	CARNOUX EN PROVENCE	LA MARCOULINE	MRC PS03
Collège des Gorguettes par Le Verdon	CASSIS	LA MARCOULINE	MRC PS01
Collège des Gorguettes par la RD	CASSIS	LA MARCOULINE	MRC PS02
Groupe scolaire Saint Augustin	CARNOUX EN PROVENCE	LA MARCOULINE	MRC PS04
Collèges et Lycées de La Ciotat	LA CIOTAT	LA MARCOULINE	MRC05
Collèges et Lycées de Marseille	MARSEILLE	LA MARCOULINE	MRC06 (Autoroute) MRC08 (Gineste)
Lycée St Jean de Garguier	GEMENOS	LA MARCOULINE	MRC09
Collèges et Lycées d'Aubagne	AUBAGNE	CARTREIZE	CTZ68

Comme l'an dernier, le pass permet aux élèves d'emprunter tous les réseaux de la Métropole (sauf RTM si non compris dans le forfait choisi)

- **POINTS DE MONTEE** : Se référer au site lepilote.com
- **POUR L'INSCRIPTION** : Les documents obligatoires à scanner et à télécharger sont :
 - Une photo de l'élève (format C.N.I., claire et exploitable)
 - Une pièce d'identité de l'élève (C.N.I. ou passeport). *Pour les élèves n'ayant pas de pièce d'identité, il faut impérativement scanner la page enfant du livret de famille à l'emplacement réservé « pièce d'identité »*
 - Le livret de famille (page des 2 parents et celles de tous les enfants)
 - Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois du représentant légal qui fait l'inscription (AVIS IMPOTS 2019, EDF) – *Pas de facture de téléphone portable. Si la situation familiale a changé depuis l'année dernière (changement du représentant légal, divorce, etc..) fournir les documents justificatifs (livret de famille avec la mention de divorce ou jugement de divorce)*

Si l'élève est dans l'une des situations ci-dessous, il doit fournir les pièces complémentaires OBLIGATOIRES :

Pour les boursiers : attestation de bourse de l'année en cours 2020/2021. S'il n'est pas en possession de l'attestation de l'année en cours, il doit scanner celle de l'année précédente 2019/2020. Sinon il doit payer la totalité de l'abonnement et télécharger ultérieurement l'attestation de bourse 2020/2021. Les modalités de remboursement seront alors adressées par courrier.

Pour les familles nombreuses : copie du livret de famille (page des 2 parents et page de tous les enfants)

Pour les bénéficiaires de la complémentaire santé non contributive : attestation de la CPAM de moins de 3 mois (téléchargeable sur le site AMELI.fr ou disponible sur les bornes CPAM ou sur demande par courrier à la CPAM) sur laquelle devra figurer OBLIGATOIREMENT **le nom de l'enfant**.

POUR LES ELEVES DE PLUS DE 16 ANS ET UN JOUR AU 01/09/2020, LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLETE AVEC UN CERTIFICAT DE SCOLARTE **OBLIGATOIRE**. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE TITRE DE TRANSPORT SERA SUSPENDU A COMPTER DU **01/10/ 2020**. *Pour les inscriptions faites à partir du 14/09/2020, le certificat de scolarité est obligatoire à l'inscription.*

LE DOCUMENT DEMANDE EST UN CERTIFICAT ET NON UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION. IL DOIT COMPORTER UNE DATE POSTERIEURE A LA RENTREE SCOLAIRE UNE SIGNATURE ET UN CACHET DE L'ETABLISSEMENT.



